

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

#### Séance du 26 juin 2020

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Philippe SCHUTZ, et Thierry UJMA,  
Vice-présidents

*membres en fonction : 10*

*membres présents : 7*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 3*

#### **POINT n°1 : Redevance R2 – ENEDIS – Reversement aux communes**

Monsieur le Président informe le bureau qu'ENEDIS a reversé la somme R2 prévue pour subventionner les travaux dans les communes. Son montant est de 18815,15 €. Il convient maintenant de répartir cette somme entre les communes ayant effectué des travaux au prorata de leur montant.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu les montants de travaux retenus par ENEDIS,

Les membres du bureau,

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De reverser les 18815,15 € correspondants à la redevance R2 versée par ENEDIS selon la répartition suivante :
  - 5956,30 € pour la commune de Coume,
  - 339,32 € pour Dalem,
  - 1565,71 € pour Denting,
  - 3373,30 € pour Falck,
  - 1622,55 € pour Gomelange,
  - 4968,10 € pour Niedervisse,
  - 458,67 € pour Obervisse,
  - 168,49 € pour Rémering,
  - 362,71 € pour Villing,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

#### **POINT n°2 : Souscription d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Président informe le bureau que la ligne de trésorerie arrive à échéance et qu'il convient d'en souscrire une nouvelle au vu des subventions restant à percevoir sur les gros investissements en cours. Son montant serait fixé à 700 000 € pour une durée d'un an.

L'exposé du Président entendu,

2020B08 – 2606

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer un contrat de ligne de trésorerie d'un montant d'un million d'euros auprès du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :  
Montant : 700 000 €  
Durée : 1 an  
Taux : Euribor 3 Mois + 0,50 % avec un taux plancher à 0,50 % (taux au jour de signature : -- 0,35 % à titre indicatif)  
Facturation des intérêts : trimestrielle  
Commission d'engagement : 1050 €
  
- 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,

-----

**POINT n°3 : Adhésion Mob'In 2020**

Monsieur le Président rappelle au bureau la reprise en régie du service Soli'Bus depuis le 01/04/2019. L'association précédemment gestionnaire du service adhère depuis de nombreuses années à la plateforme Mob'In Grand Est. Celle-ci a pour charge de promouvoir la mobilité solidaire, au cœur de l'activité du Soli'Bus. Le coût annuel de l'adhésion pour 2020 s'élève à 332,50 €.

L'exposé du Président entendu,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adhérer à Mob'In Grand Est pour 2020,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°4 : Assainissement - Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des pluviales - système d'assainissement de DALEM - communes de Dalem – Falck – Hargarten-aux-Mines - Etude de déraccordement sur le système d'assainissement de Dalem**

Monsieur le Président rappelle au bureau les délibérations prises en début d'année concernant ce projet. Afin de bénéficier du soutien financier de l'Agence de l'Eau, il y a lieu de réaliser une étude complémentaire de déraccordement sur les communes de Falck et Hargarten. Le soutien de l'agence de l'eau atteindra 70 % du montant total HT des études.

L'exposé du Président entendu,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De lancer l'étude de déraccordement et de la confier au bureau d'études BEREST pour un montant de 38025 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

**POINT n°5 : Assainissement – Coume – Conventions de servitude**

Monsieur le Président informe le bureau que dans le cadre de la construction d'une maison sur un terrain privé où passe une canalisation publique d'assainissement, il y a lieu de régulariser les conventions de servitude liées.

L'exposé du Président entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à recevoir et signer les actes administratifs de servitude pour le passage de canalisations d'assainissement tels que présentés,
- 2) De recevoir les actes en la forme administrative,
- 3) De charger Monsieur Jean-Claude BRETNACHER de représenter la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois pour signer l'acte de ces servitudes de passage, d'entretien et de maintien de canalisations publiques d'assainissement constituée sur la parcelle :
  - Ban de Coume section 1 parcelles n°160 appartenant à M. DORRE Firmin et PLUGER Marie épouse DORRE, usufruitiers et M. DORRE Jean, Marc, propriétaire en propre (montant de l'indemnité de servitude : 24,11 € pour le propriétaire)
  - Ban de Coume section 1 parcelles n°161 M. DORRE Jean, Marc, propriétaire en propre (montant de l'indemnité de servitude : 15,41 € pour le propriétaire)
- 4) De solliciter l'exemption des droits de timbre et d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- 5) De demander les inscriptions correspondantes au Livre Foncier
- 6) De verser une indemnité de servitude correspondante répartis selon les sommes énoncées au point 3 de la présente délibération,
- 7) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°6 : Commande publique – Habitat Indigne – Marché pour les travaux au 4, Rue de Verrières – Modification du marché public n°3 – Lot 2**

Monsieur le Président informe le bureau qu'il a été proposé, pour optimiser le coût des travaux, de remplacer l'enduit prévu au départ par un simple enduit gris en raccordement de l'existant, pour une moins-value de 8250 €.

L'exposé du Président entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le président à signer la modification citée en objet pour le lot 2, la modification du lot entraînant une moins-value de 8250 € HT, soit une moins-value de 17,2 % faisant passer le montant total du marché (modifications n°1 et 2 comprises) à 53100,60 € HT
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Les membres du Bureau,

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,